

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°23S0012 - FOS Tennis - Réhabilitation et mise en conformité des existants et ses abords-Lot 11 : terrains sportifs - Avenant n°1

N° : VA_DEC2025_576
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 2°, R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique,
Vu la commission des marchés du 28 avril 2025.

décidons

De conclure avec la société POLYTAN France située à GLISY (80440), titulaire du Lot n° 11 Terrains sportifs du marché n°23S0012 FOS Tennis - Réhabilitation et mise en conformité des existants et ses abords, un avenant n°1 afin de prendre en compte la réalisation d'une partie de la tranche optionnelle n°1 initiale pour un montant de 52 214,00 € HT.

Montant du marché : 186 811,12 € HT

Avenant n°1 : Tranche conditionnelle à hauteur de 52 214,00 € HT représentant une hausse de 4.47%,
La tranche optionnelle n°1 initiale dont le montant était de 80 676,72 € HT
Soit moins-value de 28 462,72 € HT

Nouveau montant du marché : 239 025,12 € HT

Imputation budgétaire : 21318.412.2200 SPTLEMAI

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives



Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 8 août 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

Pour le Maire empêché,
Maryvonne Girard
Première adjointe

N° : VA_DEC2025_576
(PROJET : VA_PROJDEC_13119)